



Amicale des Retraités et préretraités de l'A.P.A.V.E Lyonnaise
 177 Route de Sain Bel - 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Bulletin n° 48 – Décembre 2021

Sommaire

1 – ARAL ET VOUS

2 – Assemblée Générale

3 – Conclusions

4 - Divers

1 – ARAL ET VOUS

La fin d'année arrive à grands pas, et dans quelques jours c'est l'année 2022 qui s'annonce. Pour certains l'année 2021 a été difficile, alors espérons pour cette nouvelle année qu'elle soit plus sereine. Il est vrai, que l'on ne prétend pas avoir les clés du bonheur, en revanche

On a une recette, celle de partager en famille, entre amis, et proches, des moments de convivialité et de partage pour embarquer dans les festivités d'une année pleine de bonheur.

Que 2022 puisse vous apporter :

Une année pleine de couleur

Une année riche en sourires

Une année dans un monde apaisé

Une année fructueuse

Une année en pleine forme

Une année de belles rencontres

Une année pleine d'optimisme

Une année sans Covid-19

Une année pleine de réjouissances

Etc

En espérant pouvoir partager ensemble nos activités organisées par les membres du CA pour vous satisfaire.

2 – ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de notre association va se dérouler **le ????** (**date non encore retenue à ce jour en raison des conditions sanitaires**) à l'APAVESUD EUROPE située à TASSIN. Elle sera suivie comme à l'accoutumée d'un repas, dont le lieu n'a pas encore été défini à ce jour. Cette réunion va permettre de nous retrouver, car pour certains, c'est le seul moment d'échange et d'évoquer quelques souvenirs communs de l'APAVE. Alors notez bien cette date dans votre agenda. Vous recevrez prochainement toutes les modalités et l'ordre du jour de cette Assemblée Générale et comptons sur votre présence.

3 – CONCLUSIONS

Vive la nouvelle année 2022 et qu'elle puisse vous apporter beaucoup de joie, bonheur et apaisement dans ce monde en perpétuel conflit, pour permettre de vivre en paix le plus longtemps possible. Car quel que soit l'âge, nous ignorons combien se monte notre capital. En années ? En mois ? En jours ? Non, il ne faut pas considérer le temps qui nous reste comme un capital, mais comme un usufruit dont, tant que nous en sommes capables, il faut en profiter pleinement sans modération. Ne vivons pas dans le regret de ne pas l'avoir fait, mais d'avoir vécu pleinement selon ses choix.

Les membres du conseil d'administration de l'ARAL vous souhaitent de bien terminer l'année et vous renouvellent une merveilleuse année 2022 et surtout une excellente santé pour nous permettre de nous retrouver lors de nos manifestations.

Les membres du Conseil d'Administration

4 – DIVERS

Certaines démarches administratives sont simplifiées :

La loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020 facilite certaines démarches administratives.

Entre autres améliorations : dispense de justificatif de domicile pour obtenir une carte d'identité, passeport ou permis de conduire ; simplification des formalités du livret d'épargne populaire (LEP) ; possibilités pour les résidents d'Ehpad d'utiliser le chèque énergie en 2021 et procédure facilitée d'expulsion en cas d'occupation illicite du domicile.

Réduire ses impôts en employant un jardinier :

Tondre la pelouse, tailler ou débroussailler une haie sont des travaux d'entretien qui peuvent être déduits de vos impôts.

Il est possible d'obtenir un crédit d'impôt à hauteur de 50 % des dépenses engagées si vous employez quelqu'un pour effectuer des petits travaux de jardinage. La tonte de la pelouse, le débroussaillage, la cueillette de fruits et légumes, la taille de haies et d'arbustes, et même le déneigement des abords de votre domicile entrent dans le périmètre légal des travaux à domicile donnant droit à déduction fiscale. Pour en bénéficier, il faut résider en France. Le salarié doit être embauché directement via une association ou en entreprise agréée et les tâches doivent être exécutées au sein de la résidence principale ou secondaire. Le plafond total des dépenses est fixé à 5 000 € par an et par foyer, soit 2 500 € de crédit d'impôt maximum. Conservez bien les justificatifs des sommes versées en cas de contrôle (bulletins de salaire, factures).

Mettre de l'ordre dans son dossier médical :

Il peut être important de conserver à vie tous les résultats médicaux permettant d'aider de futurs diagnostics : scanners, IRM, radios, comptes rendus de chirurgie, d'hospitalisation, etc ...

Gardez cinq ans les résultats d'analyses et trois ans les ordonnances de lunettes des personnes de plus de 45 ans.

Les ordonnances ponctuelles peuvent être jetées après trois mois, sauf en cas d'affection chronique, certaines étant renouvelables pendant un an.

Le Toxi-score alerte les consommateurs :

Annoncé par la ministre de la Transition écologique en mai dernier, le Toxi-score apparaîtra dès 2022 sur les produits ménagers vendus en France. Finies les étiquettes complexes, le consommateur connaîtra d'un coup d'œil les précautions à prendre pour manipuler le produit en fonction de sa toxicité. Le label pourrait s'inspirer des codes du Nutri-score qui sont créés pour l'alimentation.

Emojis : ces symboles qui en disent plus que les mots :

Qu'ils fassent un clin d'œil, pleurent ou portent des lunettes de soleil, les emojis sont devenus incontournables dans nos messages ou sur internet.

Petit retour sur ces symboles utilisés tout autour du globe.

Les emojis ont été créés en 1999 par le Japonais Shigetaka Kurita. Depuis, on en échange des milliards chaque jour à travers le monde. En mars 2020, il en existait plus de 3 300. C'est le Consortium Unicode qui en valide la création. Composé de représentants de grandes entreprises de la technologie (Apple, Google, Microsoft, Twitter) de linguistes et de représentants publics, il est basé aux Etats-Unis.

Electricité : EDF va cesser de couper l'électricité à ses clients particuliers en cas d'impayés

A la place, le premier fournisseur d'électricité appliquera désormais une réduction de puissance.

EDF a annoncé vendredi 12 novembre qu'il allait cesser de demander la coupure de l'électricité pour ses clients particuliers en situation d'impayés, et ce toute l'année et non plus seulement durant la trêve hivernale, qui court du 1er novembre au 31 mars. Cette mesure était demandée depuis longtemps par la Fondation Abbé Pierre.

Le médiateur national de l'énergie veut instaurer un droit d'accès à une alimentation minimale en électricité

À la place, le groupe demandera, à partir du 1er avril 2022, une limitation de puissance à 1 kVA, permettant d'avoir accès à des usages essentiels tels que le fonctionnement du réfrigérateur ou la recharge d'appareils électriques. *« Cette mesure (...) s'appliquera dans tous les cas, sauf s'il existe une impossibilité physique ou technique de limiter la puissance de l'alimentation électrique du logement ».*

Dans son communiqué, EDF souligne qu'il privilégie déjà, depuis quelques années, la limitation de puissance à la demande de coupure d'électricité. Selon le groupe qui détient 22,3 millions de clients, ce choix a permis de réduire d'un tiers le nombre de coupures en cinq ans.

20% des Français ont souffert du froid dans leur logement

Chaque année, entre 200.000 et 300.000 foyers ont leur alimentation en électricité coupée en raison d'un impayé. D'après le médiateur de l'énergie, 5,6 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique en France. Selon son dernier baromètre annuel publié en octobre 2021, 20% des Français déclaraient avoir souffert du froid dans leur logement au cours de l'hiver dernier, dont 36% pour des raisons financières.

Auditionné, par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, le médiateur national de l'énergie avait déclaré être favorable à la mise en place d'un « *droit à une alimentation minimale en électricité* » pour les foyers les plus précaires. En France, l'article L.121-1 du code de l'énergie définit l'électricité comme un « *produit de première nécessité* », ce qu'a rappelé le médiateur en déclarant que *« sans électricité, pas de lumière, pas de chauffage, pas d'accès à internet ni au téléphone »*.

Les mesures prises par le gouvernement pour prévenir une précarisation énergétique des ménages - le versement d'un chèque énergie supplémentaire de 100 euros et le blocage des tarifs réglementés du gaz et d'électricité début 2022 - sont des « *solutions d'urgence et de court terme, mais qui ne règlent pas la question de l'accès minimal à l'électricité* » a justifié le médiateur.

Des retraités en activité

Malgré leur départ à la retraite, 535 000 français âgés de 55 ans ou plus – soit 3.7 % des retraités – ont choisi de garder un pied dans le monde actif. A temps partiel ou complet, ils occupent une activité, aussi bien sous le régime salarié que celui d'indépendant, afin de rester actif et de compléter leurs revenus. Le dispositif Cumul emploi-retraite permet, sous certaines conditions, ce retour dans la vie professionnelle. Les retraités actifs doivent prévenir leur caisse de retraite complémentaire ; celle-ci leur indique les conséquences sur le versement de leurs pensions complémentaires.

En cas de reprise d'activité, l'assuré peut intégralement cumuler ses retraites avec ses revenus professionnels provenant d'une nouvelle activité. Pour ce faire, il doit réunir les conditions suivantes : avoir atteint l'âge de la retraite entre 65 et 67 ans, en fonction de sa date de naissance, ou avoir au moins 62 ans et percevoir une pension à taux plein du régime de base de la Sécurité sociale. Si ces conditions ne sont pas remplies, le cumul emploi-retraite est possible si la somme des revenus (retraites personnelles obligatoires + salaire de reprise d'activité) ne dépasse pas un montant égal à 160 % du Smic. A défaut, les retraites complémentaires sont suspendues.

Les tarifs postaux à la hausse

Dès le 1^{er} janvier 2022, le prix du timbre vert (pli distribué sous 48 h en France métropolitaine) passe de 1.08 € à 1.16 €, celui du timbre rouge (lettre prioritaire distribuée en 24 h) de 1.28 € à 1.43 €.

Le prix de l'étiquette de suivi apposée sur les courriers, s'élèvera à 0.50 € au lieu de 0.48 €.

Quant au colis, les tarifs des Colissimo, toutes destinations confondues (métropole, outre-mer et international) augmenteront de 1.6 %.

Et pour terminer l'année :



D'où vient l'habitude de trinquer

Apéritif, repas, fête Les occasions de trinquer ne manquent pas.

Cette tradition remonterait au Moyen Age.

Il fallait entrechoquer vivement les gobelets pour permettre de laisser échapper quelques gouttes dans le verre de l'autre convive pour s'assurer qu'il n'avait pas empoisonné le breuvage.

Il était d'usage de se regarder ensuite dans les yeux afin de jauger les intentions de chacun.

Le gui, porte-bonheur

Vénéré et rituellement cueilli à la serpe d'or par les Druides, **il était coupé au solstice d'hiver**, six jours après la nouvelle lune, en prononçant la formule "O ghel an heu" qui signifie en celte "Que le blé germe". Le Moyen Âge l'a déformée en "Au gui, l'an neuf".

La plante, toujours verte, symbolise la vigueur et l'éternité. Mais, à l'instar du muguet du 1^{er} mai, c'est aussi un porte-bonheur... à condition de respecter un certain rituel ! **Il faut le récolter avant Noël, s'embrasser dessous et, dit-on, le brûler la nuit du 6 janvier !** Comme ses baies sont toxiques, il est plus prudent de ne pas les laisser à la portée des enfants.

La bûche, source de lumière



En hêtre, chêne ou même olivier... Une grosse bûche était traditionnellement brûlée dans l'âtre durant la veillée de Noël.

La coutume remonte au XIII^e siècle et change selon les régions. On priait pour qu'elle dure au moins le temps de la messe de Minuit. Sous peine de malheur. Les Lorrains profitaient de sa lumière pendant trois jours, tandis que les Ardéchois espéraient la voir se consumer jusqu'à l'Épiphanie.

Ses cendres, précieusement conservées, auraient le pouvoir de protéger la maison. La disparition des foyers ouverts a remplacé la grosse bûche par sa représentation en miniature.

Posée sur la table de fête, **elle a d'abord été habillée de feuillage ou de mousse et piquée de bougies.** C'était avant l'arrivée de sa version plus gourmande : l'incontournable pâtisserie roulée ou glacée, servie traditionnellement à la table du réveillon.

La pomme, ancêtre de la boule de Noël !

Dès le XI^e siècle, **on accrochait des pommes rouges et brillantes aux branches du sapin.** Une façon toute naturelle de le métamorphoser en arbre du jardin d'Éden. Plus tard, pour le rendre encore plus attractif, **il est chargé de noix, sucreries, petits gâteaux et de personnages en chiffon.**

Au XVIII^e, il est paré de mille feux, avec des chandelles ou des coquilles de noix remplies d'huile. En 1858, la pénurie de pommes en Moselle donne l'idée à un verrier d'en souffler. Le succès de la boule de Noël ne s'est pas démenti depuis !

Sapin, gui, houx...: six symboles de Noël à la loupe

Le sapin, le houx, la bûche... Le 25 décembre, le monde végétal occupe une place de choix.

• **Le sapin, symbole de renouveau**

La tradition du sapin s'est répandue progressivement au XVe siècle chez les protestants d'Allemagne et de Scandinavie. Les catholiques, eux, représentaient déjà la Nativité par une crèche. Avec son feuillage toujours vert, **le conifère marque le triomphe du soleil sur l'hiver**. Ses rameaux protégeaient la maison de la foudre et le bétail, des maladies. Les premières traces de vente de sapins à Noël ont été retrouvées en 1521, à Sélestat en Alsace.

Il faudra attendre 1738 pour qu'il trône à Versailles, sous l'impulsion de la Polonaise Marie Leszczyńska. À partir de 1870, les émigrés d'Alsace-Lorraine transmettent leur tradition aux Français et, après 1945, il est offert en gage de paix entre États. Dès 1960, il fait son entrée dans la plupart des foyers.

Et pour conclure :

**J'ai le plaisir de vous envoyer ce poème plein d'humour.
Je n'en connais pas l'auteur mais il sait jouer avec les mots !!!**

Le plaisir d'essence. *(Ça commence bien !!!)*

*Dans ce monde de brut,
De moins en moins raffiné,
Nous passons Leclerc de notre temps,
À faire l'Esso sur des routes, pour,
Au Total, quel Mobil ?
On se plaint d'être à sec,
Tandis que le moteur économique,
En ce temps peu ordinaire,
Est au bord de l'explosion,
Dans un avenir qui semble citerne,
Il conviendrait de rester sur sa réserve,
Voire, jauger de l'indécence de ces bouchons,
Qu'on pousse un peu trop loin.
Il y a des coups de pompes,
Ou des coûts de pompes,
Qui se perdent.
La vérité de tout cela sortira-t-elle du puits de pétrole ?
Qu'en pensent nos huiles ?
Peut-on choisir entre L'éthanol et l'État nul,
Voilà qui est super inquiétant !
C'est en dégainant le pistolet de la pompe,
Qu'on prend un fameux coup de fusil.
Je vous laisse réfléchir sur cet axe-là ou sur ces taxes-là...*

Bonne route à tous !
